

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

Le conseil municipal s'est réuni le onze février deux mille quinze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 6 février 2015

Figuraient à l'ordre du jour :

I-DELIBERATIONS :

1) Compte Administratif 2014

Résultats d'exécution du budget 2014 incluant les résultats reportés des exercices précédents sont de :

Fonctionnement	
Excédent antérieur	2 837 750,96 €
Excédent 2014	567 569,16 €
Part affectée sur l'investissement exercice 2014	-1 694 487,60 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	1 710 832,52 €
Investissement	
Déficit antérieur	1 694 487,60 €
Excédent 2014	100 478,75 €
Soit un déficit cumulé d'investissement de	1 594 008,85 €
Excédent cumulé des deux sections	116 823,67 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité
ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2014

2) Compte de Gestion 2014

Monsieur le Maire indique que le compte de gestion est un document reprenant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014, il est établi par le comptable de la commune.
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

PREND ACTE des résultats du Compte de Gestion 2014

3) Régularisation de la procédure d'adhésion de la commune de Jablines à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la commune de Jablines à la communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

4) Modification des statuts CAMG – mutualisation gestion des documents urbanisme

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,
Dans les Compétences facultatives ajouter :

- **Assurer par conventionnement les missions d'urbanisme avec les communes**

5) Convention d'occupation domaniale de répéteurs de M20 sur les supports d'éclairage public de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la convention d'occupation domaniale de répéteurs de M20 sur les supports d'éclairage publics de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la collectivité.

6) Convention d'occupation domaniale pour une Passerelle de Télérelevé

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la convention d'occupation domaniale pour une passerelle de Télérelevé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la collectivité.

7) Nom de l'école élémentaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de nommer l'école élémentaire située au 24 rue Emile Blanchet à Dampmart : Ecole Les Vallières

8) Marché feu d'artifice intercommunal 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de groupement de commandes

II-DECISIONS :

1. Contrat avec MANUELEC pour installation illuminations de fin d'année pour une durée de 3 ans
 2. Renouvellement conventions avec le Centre de Gestion
 3. Ligne de trésorerie Caisse épargne
 4. Mission assistance Maître d'Ouvrage urbanisme IngESPACES
 5. Contrat de service Essentiel ascenseurs
 6. Contrat archives 2015
 7. Convention CLIC Lagny Marne la Vallée
-

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH